

AFFAIRE N° 24. - Modification des tarifs des droits d'entrée à la PISCINE
MUNICIPALE -

M. Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous rappelle que les tarifs des droits d'entrée à la Piscine Municipale sont actuellement les suivants :

- Grand Bassin - Adultes 100 Frs
- Petit Bassin - Enfants 25 Frs
- Tarifs spécial appliqué le mardi ... 150 Frs

Le tarif spécial du mardi avait été établi pour permettre une conservation de l'eau de mer.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de supprimer purement et simplement le tarif spécial du mardi qui n'a plus sa raison d'être, la piscine étant alimentée en eau par circuit fermé, et de porter les tarifs à :

- Adultes 100 Frs
- Enfants jusqu'à 15 ans et militaires 50 Frs

Les tarifs des abonnements mensuels resteraient inchangés, à savoir :

- par personne 700 Frs
- par famille 3.000 Frs
- par couple sans enfant 1.200 Frs

Ces nouveaux tarifs seraient appliqués à compter du premier Août 1967, après publication dans la presse locale et affichage à la Piscine.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 3 Août 1967
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. M. Rousseau